



Mairie

**COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 FEVRIER 2025 A 18 H 30**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Chantemerle les Blés, régulièrement convoqué le 27 janvier 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur ROBIN Vincent, maire.

Étaient présents : M. ROBIN Vincent, Mme BRUNIERE Aurélie, M. CAMPAGNOLA Éric, M. COSTE Ludovic, Mme LAIGNEAU Jeanine, Mme BETTON Marielle, Mme VERROT Anna, M. VIGNON Georges, Mme FAURE Elisabeth, Mme MOUISSAT Lynda, M. GUICHARD Patrick et M. VOSSIER Patrick.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : M. BESSET Michel, excusé.
Mme BRUNIERE Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Demande de subvention au titre du FIPD 2025 (vidéo protection sur la voie publique).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation de vidéoprotection et lecture de plaques sur la commune de Chantemerle les Blés.

Ce projet consiste à la mise en place de vidéoprotection.

Le coût des travaux est estimé à 8 293,93 € HT et qu'il est donc susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du FIPD 2025 en vidéoprotection sur la voie publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser le projet d'installation de vidéoprotection sur la commune de Chantemerle les Blés d'un coût estimatif de 8 293,93 € HT.

SOLLICITE une subvention de M. le Préfet de la Drôme au titre du FIPD 2025 en vidéoprotection sur la voie publique.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2025.



Mairie

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu projet maison village (3 hypothèses : 2 salles en L et étage un T3) ;
 - Compte rendu projet voirie Sud (M. Vayssière du Département nous informe que le rond-point n'est pas possible car moins de 400 véhicules entrants côté gymnase, lotissement et camping. Commission CETOR le 20 février 2025) ;
 - Avancement PLU (Réunion Publique le 17 février 2025) ;
 - Bornage Place Monument aux Morts (échanges de parcelle, il faudra aller chez le Notaire) ;
 - Compte rendu réunion patrimoine souvenir Français ;
 - Demande Club Epi d'Or (le vendredi matin à la salle rurale de 9h à 10h jusqu'à juin) ;
 - Compte rendu projet culturel du territoire ARCHE AGGLO.
-

PERMIS DE CONSTRUIRE

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 5 février 2025 à 18 h 30.